



PRÉFET DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE n° 5

Rodez, le 20 février 2024 à 16h45

Incendie sur la commune de Viviez : point de situation

Rappel : le site de la SOPAVE relève des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il ne s'agit pas d'un site SEVESO, cette classification ne concernant que le site de la SNAM, qui se situe à 500 mètres de là.

L'incendie survenu sur le site industriel SOPAVE reste maîtrisé. Des fumées résiduelles sont encore visibles. Quelques foyers actifs subsistent, sous la surveillance des sapeurs-pompiers mobilisés sur site. Des modalités d'intervention sont à l'étude pour définir la meilleure solution d'extinction définitive de l'incendie.

Depuis le début de l'intervention, l'eau utilisée dans la lutte contre cet incendie est stockée dans le dispositif de rétention prévu à cet effet, et dont la capacité de stockage n'a pas été atteinte. Ceci a permis de **préserver le milieu naturel** puisqu'aucun rejet des eaux d'extinction n'a eu lieu. L'étanchéité du dispositif de rétention a été contrôlée tout récemment. Toutefois, deux agents de l'OFB procéderont demain, de manière complémentaire, à une vérification de l'absence d'impact sur le milieu aquatique.

Par ailleurs, **la surveillance de la qualité de l'air** fait l'objet d'un dispositif exceptionnel, avec au début du sinistre la mobilisation des moyens « risques chimiques et biologiques » du SDIS de Haute-Garonne et du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille (BMPPM), et avec des relevés réguliers effectués depuis lors par le SDIS de l'Aveyron, l'APAVE comme bureau de contrôle extérieur et l'ATMO en tant qu'observatoire régional de la qualité de l'air, structure qui dispose déjà d'un réseau de surveillance sur le bassin.

Les analyses faites sur les émissions atmosphériques donnent des résultats pour la plupart inférieurs aux limites de détection ou, en tout état de cause, très inférieurs aux valeurs de référence pour les substances toxiques susceptibles d'être générées par les batteries touchées par l'incendie.

Par ailleurs, les analyses faites par l'APAVE sur les retombées atmosphériques, reçues ce jour, confirment ces résultats.

Toutefois, comme pour tout incendie, les fumées dégagées peuvent générer une gêne respiratoire pour les personnes vulnérables et/ou sensibles, qui sont invitées à se rapprocher de leur médecin traitant en cas d'éventuels symptômes.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

   @Prefet12

CS 73114
12031 Rodez Cedex

La SOPAVE va procéder d'ici à la fin de la semaine à l'enlèvement des débris projetés autour de l'usine qui se sont déposés lors de l'incendie.

Une cellule post-accident regroupant les services de l'État (préfecture, DREAL, ARS, DDT, DDETSPP, OFB et SDIS) se réunit très régulièrement pour assurer une gestion optimale de l'ensemble des interventions.

Un premier retour d'expérience aura lieu le jeudi 22 février 2024 à 10 heures à la mairie de Viviez, en présence des élus locaux. Il sera suivi d'une conférence de presse à 11 heures.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

